

A: HSBC ALGERIA Succursale d'HSBC Bank Middle East Limited

DEMANDE DE CREDIT DOCUMENTAIRE STAND-BY IRREVOCABLE

 Soumis à ISP 98 (par défaut si la case n'est pas cochée) UCP 600

1. Demandeur (Nom et adresse) Personne à contacter: N° tél: Fax/email:	2. Date: <input type="text" value="D"/> <input type="text" value="D"/> <input type="text" value="M"/> <input type="text" value="M"/> <input type="text" value="Y"/> <input type="text" value="Y"/> <input type="text" value="Y"/> <input type="text" value="Y"/>	3. CREDOC N°:
	4. Compte d'importation N°:	
	5. Devise et Montant en chiffres :	
6. Bénéficiaire (Nom et adresse) Personne à contacter: N° tél: Fax/email:	7. Devise et Montant en lettres :	
	8. Date d'expiration <input type="text" value="D"/> <input type="text" value="D"/> <input type="text" value="M"/> <input type="text" value="M"/> <input type="text" value="Y"/> <input type="text" value="Y"/> <input type="text" value="Y"/> <input type="text" value="Y"/> au guichets de HSBC Bank Middle East Limited – Algeria Branch.	
	9. Traités partiels <input type="checkbox"/> Autorisés <input type="checkbox"/> Non autorisés	

Veuillez établir un Crédit Stand-by Irrévocable comme suit:

10. Documents Requis:

- Traites à tirer par le bénéficiaire à vue auprès de HSBC Bank Middle East Limited - Algeria Branch.
- Déclaration du bénéficiaire signée : attestant que le montant tiré ci-après représente et couvre la valeur par défaut de la facture(s)
- Déclaration du bénéficiaire signée : attestant que le bénéficiaire a réalisé l'expédition des marchandises et fourni les documents requis par l'acheteur et n'a pas payé à vue dans _____ jours de la date de la facture/ date d'expédition/ date des documents de transport.

(les documents mentionnés au point (a) à (c) ci-dessus, et tous autres documents relatifs aux marchandises, les "Documents")

11. Banque émettrice :

12. Désignation des marchandises (brièvement mais avec précision):

(les "Marchandises")

13. Conditions supplémentaires:

-
- A saisir sur des feuilles complémentaires séparées ci-jointes (qui doivent être dûment signées et tamponnées).

14. Conditions:

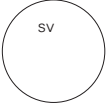
- Sauf indication explicite contraire, le présent Crédit Documentaire Stand-by est émis soumis à:

<input type="checkbox"/> Pratiques Internationales relatives aux Stand-by (ISP98) et toutes révisions ou amendements s'y rapportant Nous reconnaissons par les présentes que nous avons entièrement lu et compris les dispositions de ISP98 ainsi que les dispositions du crédit documentaire énoncées dans la loi N°27 de 2006 (Code de commerce). Les termes utilisés dans les présentes, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, ont les mêmes significations que celles énoncées dans ISP98. Nous reconnaissons en outre que, en cas de conflit entre les dispositions du présent Crédit Documentaire Stand-by et ISP98, ce Crédit Documentaire Stand-by prévaudra.	<input type="checkbox"/> Règles et Usances Uniformes relatives aux Crédits Documentaires, Chambre de Commerce Internationale N° 600 («UCP») et toutes révisions et amendements s'y rapportant. Nous reconnaissons par les présentes que nous avons entièrement lu et compris les dispositions de UCP ainsi que les dispositions du Crédit Documentaire énoncées dans la loi N°27 de 2006 (Code de commerce). A moins que le contexte ne dicte un sens différent, les termes utilisés dans les présentes, ont les mêmes significations que celles énoncées dans UCP. Nous convenons en outre que, en cas de conflit entre les dispositions de ce Crédit Documentaire Stand-by et UCP, ce le présent Crédit Documentaire prévaudra.
---	--

Nous acceptons toutes les renonciations par vous à l'efficacité des documents et à la transmission de messages et reconnaissons que lorsque la banque affirme avoir payé / accepté / négocié en vertu du présent Crédit Documentaire Stand-by, de bonne foi et le fait de paiement / acceptation / négociation de celui-ci doit être présumé en l'absence de la preuve contraire.

- b. Nous nous engageons à souscrire dans la mesure et de la manière requise par vos soins toutes les assurances nécessaires pour la protection complète de votre intérêt dans les Marchandises, et en votre nom et sous réserve de vos instructions d'intenter ou d'assurer la poursuite de toute réclamation qui pourrait survenir en vertu de toute assurance et à payer le produit de cette dernière à vous et à fournir la preuve de l'assurance sur demande.
- c. Vous êtes autorisé à introduire tous ajouts aux documents mentionnés au présent Crédit Documentaire Stand-by que vous jugerez nécessaires pour assurer la conformité aux réglementations officielles, et nous nous engageons à accepter les amendements en question et obtenir le consentement du bénéficiaire, mais vous n'êtes pas obligé de le faire.
- d. Nous certifions que ni les bénéficiaires nommés ni les fournisseurs des Marchandises ne font l'objet d'un boycott ou de listes noires. Nous certifions en outre que l'importation des Marchandises n'est pas interdite ou restreinte et que nous détenons et nous engageons à vous présenter une licence d'importation valable lorsque cette licence est exigée.
- e. Les lettres de change (traites) peuvent être prélevées clausées "sans recours" si les souscripteurs (tireurs) l'exigent.
- f. Le Crédit Documentaire Stand-by et la(es) traite (s) s'y rapportant sont soumis aux termes de la Lettre d'Offre de Facilité et de la Contre Garantie du CREDOC Stand-by exécutée par nous et qui vous est remise.
- g. Vous pourrez notifier et / ou restreindre les négociations au titre de ce Crédit Documentaire Stand-by à vos propres bureaux ou à tout correspondant de votre choix, sauf accord contraire.
- h. Les mots «nous», «notre» et «nos» s'entendent comme «je», «mon» ou «moi» si cette demande est signée par ou au nom d'un individu.
- i. Vous serez autorisé à votre seule discrétion et sans aucune obligation, aussi souvent que vous l'estimerez préférable comme le veut l'usage ou approprié, de renoncer ou de supprimer ce qui suit des instructions figurant sur la première page de cette demande à savoir: "traites à tirer à vue auprès de HSBC Bank Middle East Limited Algeria Branch" et nous nous engageons à accepter tel amendement et obtenir le consentement du bénéficiaire.
- j. En l'absence de toute instruction contraire spécifiée dans "Conditions Supplémentaires" sur la première page, vous êtes autorisé à instruire toute banque ou agence concernée de dispatcher toute traite (s) et / ou tous documents par un ou plusieurs mails ou autre méthode de transport à votre unique discrétion.
- k. Nous nous engageons sur demande à vous rembourser à l'égard de tous les paiements et s'acquitter de toutes les obligations que vous pourrez constituer ou engager pour nous à notre demande ou en notre nom dans le cadre de ce Crédit Documentaire Stand-by y compris (sans préjudice de la généralité de ce qui précède) toute responsabilité que vous pourriez encourir à la suite du fait que vous permettez tout tireur et / ou banque de négociation / de confirmation pour obtenir le remboursement avant que vous n'ayez l'occasion de prendre connaissance des documents et rapportant au présent Crédit Documentaire Stand-by et de payer des intérêts à compter de la date de constitution ou de la souffrance jusqu'au remboursement à la fois avant et après toute demande faite au taux stipulé par vous.
- l. Nous ne céderons pas notre intérêt dans ce Crédit Documentaire Stand-by à des tiers sans votre consentement écrit préalable et celui du bénéficiaire.
- m. Nous confirmons que, dans le cas de tout amendement future de Crédit Documentaire que nous devons obtenir le consentement exprès complet (et non partiel) du bénéficiaire à l'amendement proposé avant la délivrance de l'amendement. Nous allons également aviser le bénéficiaire que si le bénéficiaire ne notifie pas son acceptation de l'amendement de ce fait toute présentation conforme en vertu du présent Crédit Documentaire Stand-by sera considérée comme une notification de l'acceptation de l'amendement en question par le bénéficiaire.
- n. Nous accordons par les présentes, en votre faveur, pour tous les Documents et les Marchandises par voie de nantissement, une charge et affectation, dans chaque cas, dans toute la mesure du possible par la loi, à titre de garantie pour toutes les sommes dues à vous dans le cadre de ce Crédit Documentaire Stand-by. A tout moment après, vous serez en droit d'exercer tous les droits, pouvoirs et recours qui vous sont conférés par la loi en tant que créancier garanti par rapport aux Marchandises et Documents.
- o. Nous acceptons, à nos frais et dépens exclusifs, d'exécuter les documents en question et/ou prenons de telles mesures que vous exigez pour (i) accorder un intérêt de sécurité en votre faveur sur les Documents et / ou les Marchandises, et (ii) parfaire, préserver ou faire valoir vos droits contractuels et / ou tout intérêt de sécurité en ce qui concerne les Documents et les Marchandises.
- p. Nous reconnaissons que la politique de HSBC est de se conformer à toutes les lois et règlements pertinents, y compris les lois et réglementation en matière de lutte contre le terrorisme, le blanchiment d'argent et les sanctions prononcées par l'Union européenne, l'Organisation des Nations Unies, le gouvernement des États-Unis et le Bureau de contrôle des actifs étrangers des Etats-Unis ou toutes autres mesures restrictives.

- q. Nous reconnaissons que Vous pourrez prendre, et pourrez instruire les membres du Groupe HSBC pour prendre, toute action que vous estimez à votre entière discrétion appropriée pour prévenir ou enquêter sur le crime ou la violation éventuelle des régimes de sanctions ou toutes autres mesures de restriction ou agir en conformité avec les lois, les règlements, les régimes de sanctions, l'orientation nationale et internationale, les procédures pertinentes du Groupe HSBC et / ou la direction d'un organisme public, de réglementation ou de l'industrie pertinente à tout membre du groupe. Cela comprend l'interception et l'enquête sur tout paiement, Communication ou Instruction, et la réalisation de nouvelles enquêtes pour savoir si une personne ou une entité est soumise à tout régime de sanctions. Cette action peut comprendre, mais ne se limite pas à: l'interception et l'enquête sur des messages de paiement, des instructions ou autres informations envoyées par rapport au 'Crédit Documentaire Stand-by »; ou la réalisation d'autres enquêtes pour savoir si un nom qui pourrait se référer à une personne sanctionnée ou entité fait référence à cette personne ou entité.
- r. Ni Vous ni aucun membre du Groupe HSBC ne sera responsable de la perte (quelle soit directe, indirecte, consécutive ou perte de profits, de données ou d'intérêt) ou dommages subis par une partie découlant de tout retard ou défaut par Vous ou tout membre du Groupe HSBC lors de l'exécution de ses obligations en vertu de ces termes et conditions ou d'autres obligations, causés en tout ou en partie par des mesures que Vous jugez, à votre seule et entière discrétion, appropriées en vertu des lois et réglementations en vigueur.

15. Tous les autres frais bancaires au compte de: <input type="checkbox"/> Notre <input type="checkbox"/> Bénéficiaire Tous vos frais au compte du : <input type="checkbox"/> Notre <input type="checkbox"/> Bénéficiaire	RESERVE A LA BANQUE UNIQUEMENT
16. En cas de besoin, veuillez contacter <input type="checkbox"/> Tél N° <input type="checkbox"/> Email	Signature verified Indemnité en cas d'instruction par Fax <input type="checkbox"/> Prise <input type="checkbox"/> Non prise
17. <div style="text-align: center;">  </div> Signature(s) autorisée(s) et Cachet de l'Entreprise (le cas échéant)	Indemnité de CREDOC Stand-by présentée <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Approbation par la Direction

INDEMNITE DE CREDIT DOCUMENTAIRE STAND-BY

Contre Garantie

(nom et adresse du bénéficiaire)

1. CONSIDERANT LE FAIT que vous avez donné ou continuez à donner une Garantie / Indemnisation / Obligation / Crédit Documentaire Stand-by à _____ (* Nom et adresse du bénéficiaire) substantiellement semblable au formulaire joint aux présentes («La Garantie» dont l'expression doit inclure toute extension ou modification de cette dernière, y compris mais sans s'y limiter au transfert en totalité ou en partie à un autre bénéficiaire, que cette extension ou modification soit faite à la demande ou avec le consentement du soussigné).

Je / Nous

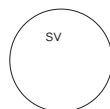
Demeurant

(nom et prénom du demandeur)

PAR LES PRESENTES, ACCEPTE (ONS) INCONDITIONNELLEMENT Et IRREVOCABLEMENT de Vous INDEMNISER (laquelle expression comprendra vos successeurs et ayants droit) contre toutes les actions, réclamations, demandes, responsabilités, pertes, dommages, coûts, frais et dépenses de toute nature pouvant résulter ou que vous pourriez soutenir, subir ou engager en relation avec ou découlant de quelque manière que ce soit des Garanties, et A vous PAYER sans délai toutes les sommes et les passifs qu'ils soient susceptibles de temps à autre d'être demandés ou exigés par vous, ou que vous devrez payer ou aurez à payer ou maintenir, subir ou à encourir en vertu ou en raison de ou en rapport avec la Garantie.

2. VOUS recevrez pour aussi longtemps que la Garantie est en vigueur, et jusqu'à ce qu'elle vous soit retournée, une commission au taux de Pourcent par an sur tout votre passif éventuel en vertu de la Garantie, ladite commission sera payable au Prorata pour la Période de la Garantie à l'avance à la date d'émission de la Garantie, (étant entendu que dans le calcul du montant de toute somme exigible et payable en vertu de ce paragraphe à l'égard de toute période, il est supposé que le montant sur lequel la commission s'accumulera à n'importe quelle date au cours de cette période sera tout au long de la période celui du premier jour de cette dernière, mais si tel n'est pas le cas, cela sera pris en compte dans le calcul du montant de toute somme devenant ensuite exigible et payable en vertu du présent paragraphe).
3. VOUS êtes, par les présentes, irrévocablement autorisé et habilité par le soussigné, sans demande préalable, à débiter les comptes du soussigné des sommes de temps en temps exigibles en vertu de cette Contre-Garantie et, en cas d'un solde débiteur ou d'un solde débiteur au delà du plafond de découvert convenu en résultant, à réclamer des intérêts sur lesdites sommes à la date du remboursement (nonobstant toute demande ou tout jugement obtenu par vous ou dans toute autre matière qui soit) à un taux d'intérêt de découvert en vigueur et à un taux plus élevé que peut de temps à autre être exigible sur ledit compte à ces jours et selon les modalités qui vous sera de temps en temps exigible sur ledit compte à ces jours et selon les modalités que vous pouvez de temps à autre déterminer, et ces intérêts sont composés dans le cas où ils ne sont pas payés ponctuellement en fonction de votre pratique habituelle, mais sans préjudice de votre droit d'exiger le paiement de ces intérêts.
4. VOUS êtes en outre par les présentes, irrévocablement autorisé et habilité par le soussigné à payer immédiatement tous montants exigés de vous ou dont le paiement vous incombe de temps à autre en vertu ou en raison de la Garantie, sans aucune référence à ou une autorité supplémentaire du soussigné et sans y être contraint par aucune obligation de vérifier si des réclamations ou des demandes à votre encontre ont été faites correctement, malgré le fait que la validité d'une telle réclamation ou demande ou le montant s'y rapportant doit être contestée.
5. LE soussigné s'engage par les présentes à accepter toute réclamation ou demande faites contre vous comme preuve concluante que vous étiez tenu de payer et tout paiement effectué conformément à cette demande qui tend à être en conformité avec la Garantie comme opposable au soussigné.
6. Toute mesure prise par vous de bonne foi en vertu ou en relation avec la Garantie aura un caractère obligatoire pour le soussigné et ne doit pas vous placer sous aucune responsabilité envers le soussigné.
7. VOUS pouvez à tout moment, sans consultation au préalable du soussigné, déterminer la Garantie ou réduire votre responsabilité conclue au titre de la Garantie en question.
8. a. TOUTES les sommes payables en vertu de cette Contre-Garantie doivent vous être versées en Algérie ou autrement comme vous pouvez de temps à autre, sans aucune déduction ou retenue au titre de l'impôts ou de droits présents ou futurs, de prélèvements, impôts, droits ou autres redevances, taxes, retenues, restrictions ou conditions et sans compensation ou demande reconventionnelle ou déduction d'aucune sorte.
b. Si le soussigné est contraint par la loi à faire une telle déduction ou retenue, le soussigné s'assurera que le montant déduit ou retenu ne dépasse pas la responsabilité légale minimale s'y rapportant, et paiera rapidement à vous le montant supplémentaire se traduisant par le montant net reçu par vous étant égal à la totalité du montant qui aurait été recevable s'il n'y avait pas de déduction ou retenue.
c. Si l'effet de tout, ou un changement de tout, une réglementation tend à augmenter le coût pour vous d'avancer, maintenir ou financer de cette facilité ou réduire le retour efficace pour vous, le soussigné s'engage à effectuer le paiement à la demande, de ces montants que vous jugez nécessaires à titre de compensation de celui-ci.

9. TOUS les paiements doivent être faits en vertu des présentes, à votre choix, soit dans la monnaie dans laquelle les paiements effectués ou des passifs encourus par vous en vertu de la Garantie sont libellés, ou dans la monnaie couramment en usage dans l'une des principales places d'affaires du soussigné ou en dinars Algériens.
10. VOUS aurez un privilège sur et le droit de retenir à titre de garantie pour le passif du soussigné en vertu des présentes tous chèques, traites, lettres, notes ou des instruments négociables ou non négociables et des titres, des actions ou des valeurs mobilières ou d'autres et des biens de toutes sortes du soussigné de temps en temps que vous détenez, que ce soit à des fins de conservation ou autres. En outre, le soussigné s'engage à fournir une couverture en espèces et / ou une autre forme acceptable de sécurité suffisante pour garantir pleinement votre passif éventuel en vertu de la Garantie, si cela est exigé à tout moment par vous.
11. CETTE Contre-Garantie ne sera pas apurée de quelque manière que ce soit ou diminuée, ni la responsabilité du soussigné sera affectée de votre part de temps à autre, sans connaissance ou consentement du soussigné, sans pouvoir assis la modifier, réaliser ou libérer, ou accorder tout moment, l'indulgence ou la concession ou la composition avec toute personne ou concordante pour accepter ou modifier tout compromis, arrangement ou de règlement ou en omettre de réclamer ou exiger le paiement ou la détermination, modifier ou étendre les termes de la garantie ou par un acte accompli ou omis qui aux fins de cette disposition pourrait fonctionner à disculper le soussigné.
12. LE soussigné renonce par les présentes à tout droit de subrogation et s'engage à ne prétendre à aucune compensation ou demande reconventionnelle contre toute autre personne responsable ou réclamer ou prouver en concurrence avec vous dans le cas de faillite, de liquidation ou d'insolvabilité d'une telle personne, ou avoir le profit de ou une part en aucune garantie, indemnité ou sécurité qui sont ou seront détenues par vous, jusqu'à ce que vous avez été pleinement indemnisé de toutes les questions visées aux paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
13. CETTE Contre-Garantie s'ajoute à toute autre indemnité de garantie, l'assurance, gage, privilège, titre, note, hypothèque, charge, débenture ou sécurité des autres, droit, pouvoir ou recours qui sont ou seront détenus par ou mis à votre disposition.
14. UNE demande est, sans préjudice de tout autre mode efficace de faire la même chose, réputée avoir été suffisamment faite en vertu des présentes au soussigné si elle est notifiée au soussigné ou personnellement à ses représentants personnels (ou, dans le cas d'une société par actions, à l'un des administrateurs de cette dernière personnellement, ou, dans le cas d'une société à responsabilité limitée, adressée à l'un des partenaires ou gestionnaires de cette dernière personnellement), ou laissée ou envoyée par voie postale au soussigné, ou à son représentant personnel à sa résidence, à son domicile habituel ou au lieu où il traite ordinairement ses affaires (ou, dans le cas d'une société par action ou une société à responsabilité limitée, à son siège social), et elle est présumée avoir atteint l'adresse dans les 24 heures de l'affichage, et pour prouver ladite notification, il suffit de prouver que la demande a été correctement adressée et envoyée par voie postale.
15. LE soussigné accepte qu'aucun délai de limitation de responsabilité à l'égard de cette contre-garantie ne commence à courir en faveur du soussigné à moins que et jusqu'à ce que vous auriez fait la demande au soussigné, et si plus d'une demande est faite, alors qu'à partir de la date concernée et dans la mesure de chaque demande respectivement.
16. LORSQUE cette Contre-Garantie est signée par plus d'une personne, l'expression le "soussigné" doit être entendue comme faisant référence à chaque personne à titre individuel et à l'un ou plusieurs de ces personnes collectivement, et les accords, les engagements, les obligations et les responsabilités du soussigné ici contenus sont solidaires et seront interprétés en conséquence, et aucun soussigné ne dispose de droits et recours, légaux ou équitables, d'une caution en ce qui concerne les dettes, obligations ou responsabilités de toute sorte du soussigné.
17. CHACUN des soussignés accepte et consent à être lié par cette Contre-Garantie, malgré le fait que les autres qui ont été sollicités à signer ou à être liés par les présentes ne peuvent pas le faire ou sont effectivement liés par les présentes, et nonobstant que cette Contre-Garantie peut être non valable ou sans effet contre l'un ou plusieurs des soussignés, si le déficit est porté ou pas à votre connaissance.
18. VOUS aurez la faculté de libérer un ou plusieurs des soussignés de cette Contre-Garantie, de composer avec ou autrement modifier ou accepter de modifier la responsabilité de, ou d'accorder un délai ou autre indulgence à, ou prendre d'autres dispositions avec, un ou plusieurs des soussignés, sans préjudice d'affecter vos droits, pouvoirs et recours contre ceux du soussigné.
19. LE soussigné accepte que sa responsabilité envers vous demeurera en cours jusqu'à l'expiration d'un mois civil après le que le bénéficiaire de la Garantie vous contacte pour l'annulation, ou dans le cas où la Garantie a été détruite ou perdue ou si autrement n'est pas disponibles pour se mettre en contact avec vous, l'expiration d'un mois civil après la réception de la notification écrite du bénéficiaire de la Garantie que vous êtes libéré de toute responsabilité prévue. Cette clause ne porte pas préjugé à la responsabilité du soussigné découlant des présentes avant la date de l'annulation de la Garantie ou la date de réception de ladite notification écrite (le cas échéant).
20. LORSQUE cette Contre-Garantie est signée au nom d'une entreprise, tous les engagements d'accords, obligations et responsabilités doivent lier à la fois les partenaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants présents et les personnes de temps en temps exerçant des activités au nom de l'entreprise en question ou sous le nom dans lequel l'activité de ladite entreprise peut de temps à autre être poursuivie.
21. Nous nous engageons à vous fournir à votre demande des actes, accords, factures, contrats d'approvisionnement, avis ou autrement tous documents relatifs à l'accord sous-jacent avec le bénéficiaire sur la base desquels vous émettez le Crédit Documentaire.
22. Cette Contre-Garantie doit être régie et interprétée à tous égards en conformité avec les lois Algériennes en vigueur.
23. LE soussigné reconnaît par les présentes irrévocablement la compétence non-exclusive des Tribunaux Algériens, mais vous aurez la faculté de mettre à exécution la présente Contre-Garantie devant les tribunaux de toute autre juridiction compétente.
24. SI l'une ou plusieurs dispositions de la présente Contre-Garantie, ou toute partie de cette dernière, doit être déclarée illégale, nulle ou inapplicable en vertu de toute loi en vigueur, cette illégalité, nullité ou inapplicabilité n'affectera pas la validité des autres dispositions de la présente Contre-Garantie, qui resteront pleinement en vigueur, valables et effectives.



Authorised Signature(s) and Company Stamp (if applicable)

